



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 23 OCTOBRE 2017 A 19 Heures 00

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, LAURENT Rachel, SALINIER Marie-José, TAILLARD Isabelle,
FOUCAULT Isabelle arrivée à 19 h 15
Messieurs LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel,

Etaient absents excusés :

Madame JOURDET Alexandra donne procuration à Madame LAURENT Rachel
Monsieur FENAUX Eric donne procuration à Monsieur POSTY Alain
Secrétaire de séance : M. POSTY Alain
Président de séance : M. MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 JUILLET 2017

Le CR est approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT : MISE A JOUR DU REGLEMENT

Le nouveau quartier « Les Plateaux du Haut », lotissement sous maîtrise d'ouvrage communale, a fait l'objet d'un permis d'aménager autorisé par arrêté initial du maire en date du 24 décembre 2012(PA 025 46912M0001).

Toutefois, il s'avère que l'application de certaines dispositions prévues initialement dans ce permis d'aménager rend l'aménagement du nouveau quartier difficile. En effet, certaines contraintes, sans qu'elles trouvent réellement de justifications, peuvent compromettre la réalisation de projets pourtant opportuns.

Par ailleurs, la Commune de PRESENTEVILLERS procède actuellement à la révision de son POS en PLU.

Dans le cadre des études afférentes en cours, la municipalité a élaboré un projet de règlement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et qui s'appliquera au site du nouveau quartier, tant pour le secteur à vocation d'habitat que pour celui d'activités, lorsque le règlement du lotissement sera caduc.

Aussi, afin d'assurer dès à présent une homogénéité entre le règlement du lotissement et celui du PLU à venir, et pour faciliter les conditions d'aménagement du site tout en assurant une bonne prise en compte des enjeux en présence, il convient de procéder à une modification du permis d'aménager.

Le Maire présente le projet de modification du permis d'aménager.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents:

D'apporter les modifications suivantes :

- Une augmentation de la surface de plancher maximale constructible du lotissement
- Une modification du plan de composition,
- Et une modification du règlement.

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur Le Maire présente le rapport de la CLECT.

La commune perçoit une compensation de PMA à hauteur de 39 887 € pour la CFE, CVAE et Taxe additionnelle à la TF sur propriétés non bâties.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce rapport.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

➤ **FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) :**

Ce fonds intervient pour aider toute personne éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et à s'y maintenir le cas échéant.

Le conseil décide **d'accorder cette aide à l'unanimité** soit 0.61 € / hab. (462)

➤ **FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté):**

Ce fonds soutient les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social, et le cas échéant une aide financière.

Le conseil à **10 voix pour 1 Contre** décide de ne pas accorder cette aide.

➤ **Téléthon :**

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas accorder de subvention.

TRAVAUX

➤ **Chaufferie de l'école :** Le conseil adopte à l'unanimité les conclusions de l'étude de faisabilité et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et faire les demandes de subvention nécessaires au projet d'un montant estimé à 25 875 € HT

➤ **Eclairage public :** Suite au rapport de la commission travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De réaliser et de financer des travaux d'éclairage public dont le montant maximum s'élève à 68 930€ HT à PRESENTEVILLERS
- De solliciter l'aide financière du SYDED et éventuellement d'autres organismes
- D'autoriser le Maire à signer tous documents en rapport avec ce projet

➤ **Programme des travaux de voirie 2018 :** Aménagement sécurité (trottoirs) Rue de Bart et rue de Bavans : Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et faire les demandes de subvention nécessaires au projet d'un montant estimé à 78 000 € HT

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU (SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DU RUPT)

Le compte-rendu du Syndicat, préalablement diffusé à tous les conseillers n'a suscité aucune remarque.

VIREMENTS DE CREDITS

Madame La Trésorière informe

La commune de PRESENTEVILLERS doit participer en 2017 au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour un montant de 2 631 € qui sera prélevé sur les attributions mensuelles d'août à décembre 2017.

Les crédits budgétaires prévus au Budget Primitif au c/014, chapitre dédié à cette dépense, s'élèvent à 0 € et sont donc insuffisants pour émettre ces opérations.

Il convient d'ouvrir des crédits par virement de crédits du c/022 (dépenses imprévues) au c/014 avant d'établir les mandats et titres demandés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ L'inscription au bois d'affouage débute le jeudi 2 novembre jusqu'au vendredi 17 novembre 2017 inclus.

- ✓ Fermeture du secrétariat (pour formation) : Les mardis 14 et 21 novembre ; le lundi 27 novembre ; les mardis 5 et 19 décembre ; les mardis 9 et 16 janvier 2018 et le lundi 22 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait à Presentevillers, le 10 novembre 2017
Le secrétaire de Séance,
Monsieur Alain POSTY